



00094

Mairie du 1^{er} arrondissement

**DELIBERATION DU
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU 12 SEPTEMBRE 2018**

Objet : Question écrite au Maire de Lyon – Marchés alimentaires

Mesdames et Messieurs,

Le conseil territorial du 1^{er} arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le conseil territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Lors de sa séance du 4 Juin 2018, le conseil territorial a souhaité interroger de nouveau le Maire de Lyon concernant le projet de Marche Bio - Zéro déchet sur la place MOREL

Madame Nicole MARCHAND, au nom de l'Association Environnement Place Morel, a été désignée pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du conseil territorial, la question suivante à l'attention du Maire de Lyon :

«L'Association Environnement Place Morel souhaite interroger le Maire de Lyon concernant son projet de Marché Bio - Zéro déchet sur la place MOREL, pour une première période expérimentale de six mois. Plusieurs "plus" pour notre projet : les producteurs s'engageaient à ne laisser aucun déchet après le marché et le nettoyage de la place serait assuré par la régie de quartier 124.Services. Ce dossier, proposé à la commission municipale OTEP le 26 octobre 2017 puis le 31 novembre 2017, a été refusé.

En réponse à l'interpellation du Conseil Territorial en Conseil d'Arrondissement, le 6 décembre 2017, quant aux obstacles juridiques qui interdisaient l'ouverture de nouveaux marchés alimentaires à l'instar du projet de marché de producteurs bio Zéro déchets, porté par l'Association Environnement Place Morel, Mme Fouziya BOUZERDA, 8ème Adjointe au Commerce, à l'Artisanat et au Développement économique faisait état, dans son courrier du 15 janvier 2018, à l'adresse de Mme le Maire du 1er Arrondissement, de l'avis défavorable de la DECA au titre que ces projets de marché (Places Morel, Rambaud et Griffon) « constitueraient une gestion déléguée spécifique ne s'intégrant pas dans le mode de gestion de la Ville de Lyon, ni dans aucun cadre légal de gestion déléguée. »

En conséquence Mme BOUZERDA, indiquant que plusieurs autres projets de marchés alimentaires ayant été présentés à la Ville de Lyon, annonçait dans ce courrier qu'elle ferait une demande aux services municipaux afin d'étudier les modalités juridiques d'un cadre expérimental qui pourrait être proposé aux maires d'arrondissements désireux de répondre aux sollicitations de marchés zéro déchet.

QUESTION : Cette étude a-t-elle été conduite et quels en sont les résultats concrets ? Un travail peut-il d'ores et déjà s'engager avec Mme Fouziya BOUZERDA et les acteurs concernés, si des difficultés persistent et continuent d'empêcher le développement d'initiatives attendues et nécessaires pour répondre aux besoins du territoire ?

Nous sommes toujours porteur de notre projet de marché zéro déchet sur la Place Morel et attendons maintenant avec impatience des précisions concrètes sur les résultats de l'étude juridique de la Ville et un retour de la Mairie d'arrondissement sur la concrétisation de l'application du nouveau cadre annoncé. »

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du conseil territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement.

Lyon, le 12 Septembre 2018

Le Maire du 1^{er} arrondissement

Nathalie PERRIN-GILBERT